



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 mars 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives: autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution

Dialogue ministériel interactif de haut niveau sur la création d'alliances pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution

Résumé du Président

1. Le 15 mars 2017, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue ministériel de haut niveau sur la création d'alliances pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution au titre du thème prioritaire « Autonomisation des femmes dans un monde du travail en pleine évolution ». Les participants y ont mis en commun leurs données d'expérience, les enseignements retenus et les bonnes pratiques en la matière.

2. Le Président de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, Antonio de Aguiar Patriota, a dirigé et animé le dialogue, qu'il a ouvert avec une déclaration liminaire. Des ministres et hautes personnalités de 23 États Membres ont examiné les bonnes pratiques, les modalités, les initiatives en cours ou prévues et les mesures propres à faciliter la création d'alliances. Six représentants d'organisations non gouvernementales et de syndicats, ainsi que de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ont présenté leurs points de vue. Le Président a conclu les échanges avec une déclaration finale, dans laquelle il est revenu sur les moments forts du dialogue.

* E/CN.6/2017/1.



Difficultés que pose l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution et stratégies visant à y remédier

3. Les participants, appelant l'attention sur les difficultés auxquelles les femmes continuent de se heurter dans un monde du travail en pleine évolution, se sont dits préoccupés par la ségrégation persistante dans le monde du travail, la précarité des emplois offerts aux femmes et le fait que l'emploi informel soit chez elles la forme dominante, la concentration des femmes dans les emplois peu rémunérés et les formes d'emploi précaires, l'accès insuffisant voire nul des femmes à un travail décent et à la protection sociale et l'insuffisance des possibilités qui s'offrent à elles de tirer parti de la mondialisation et des progrès technologiques et numériques.

4. Les participants ont indiqué que les soins et les travaux domestiques non rémunérés constituaient un fardeau injuste pour les femmes et avaient des répercussions importantes sur leur participation au marché du travail, et que, par ailleurs, ils n'étaient pas pris en compte dans le produit intérieur brut. Ils ont également relevé avec préoccupation l'incidence qu'avaient les stéréotypes sexistes et les pratiques et normes discriminatoires, notamment du fait des responsabilités familiales, sur la participation des femmes à l'activité économique. Des mesures devaient être prises pour aider les femmes à concilier responsabilités professionnelles et responsabilités familiales de sorte qu'elles puissent s'insérer pleinement dans le monde du travail.

5. La persistance des disparités dans l'accès à l'éducation et la réussite scolaire continue d'entraver l'accès et la participation des femmes au marché du travail. Les intervenants ont également appelé l'attention sur la violence et le harcèlement, en particulier dans le monde du travail, qui entravaient la réalisation de l'égalité entre les sexes et limitaient les perspectives économiques des femmes. Il était indispensable de les prévenir et de les combattre pour faire avancer la cause des femmes et leur permettre de développer et d'exploiter pleinement leur potentiel économique et social, et notamment d'exercer leurs droits à l'éducation et au travail et d'être autonomes.

6. Certains participants ont fait remarquer que, risquant d'être laissées pour compte, les femmes victimes de formes de discrimination multiples et convergentes, comme les femmes rurales, les femmes d'ascendance africaine, les lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexuées et les handicapées, méritaient une attention particulière. Ils ont évoqué les effets néfastes qu'avaient les conflits et les problèmes inhérents aux situations d'après-conflit, les changements climatiques et les catastrophes naturelles sur le développement pour tous, en particulier les femmes et les filles.

7. Les participants ont souligné qu'il importait d'établir des cadres juridiques et politiques normatifs qui tenaient compte de la problématique hommes-femmes afin de promouvoir les droits des femmes dans le monde du travail et de garantir leur application effective. À cet égard, ils ont appelé de leurs vœux la ratification et l'application des conventions internationales, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et des conventions pertinentes de l'OIT.

Création d'alliances en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution

8. Les participants ont souligné qu'il importait de créer des alliances aux niveaux mondial, régional, national et local pour relever les défis qui se posent et faciliter l'autonomisation économique des femmes. À l'échelle mondiale, la Commission de la condition de la femme impulsait une dynamique propice à l'action, et les organismes des Nations Unies offraient un soutien et une assistance technique pour le renforcement de la participation des femmes dans le monde du travail. Des initiatives multilatérales et des campagnes mondiales ont aidé, par exemple, à promouvoir le principe du salaire égal pour un travail égal ou un travail de valeur égale, l'accent étant mis sur l'élaboration de normes internationales visant à mettre fin à la violence et au harcèlement contre les femmes et les hommes au travail.

9. Comme moyens d'autonomiser les femmes dans le monde du travail, on a cité en exemples les législations du travail qui tenaient compte de la problématique hommes-femmes et les politiques et mesures visant à mettre fin à la discrimination et à la violence sexistes. De nombreux participants ont mentionné des initiatives visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à réduire le fardeau disproportionné des soins et travaux domestiques non rémunérés assumé par les femmes. Le congé parental réglementaire et rémunéré pour les hommes et les femmes, les politiques favorables à la famille, les services et structures de garde d'enfants de qualité et d'un coût abordable, les cantines scolaires, les formules d'organisation du travail modulables et les régimes de retraite ont été présentés comme des moyens efficaces de promouvoir l'autonomisation économique des femmes.

10. Plusieurs participants ont indiqué que les politiques de protection sociale, en particulier dans le secteur informel, permettaient de renforcer la participation des femmes à l'activité économique, mais certains ont fait observer que ces politiques coûtaient cher et que, pour les mettre en place, un financement supplémentaire s'imposait de la part de la communauté internationale.

11. Des exemples de partenariats tripartites réussis entre pouvoirs publics, syndicats et associations d'employeurs ont été cités. Des intervenants ont souligné la contribution essentielle des syndicats à la défense du droit au travail des femmes et de leurs droits dans leur milieu de travail, ainsi qu'à l'amélioration de leur situation dans le secteur informel, les soins et les travaux domestiques et le secteur des services. Ils ont réaffirmé l'importance de la négociation collective dans l'obtention de meilleures conditions de travail, y compris en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, l'égalité de salaire, le salaire minimum et la protection sociale des travailleurs. Les syndicats contribuaient également au renforcement du dialogue social.

12. Les participants ont souligné le rôle que jouaient les mécanismes nationaux dans la réalisation de l'égalité entre les sexes en veillant à ce que la problématique hommes-femmes soit systématiquement prise en compte dans les ministères et les organismes publics à tous les niveaux. Ces mécanismes forgeaient de précieux partenariats et coopéraient avec les ministères d'exécution pour améliorer la situation des femmes salariées et chefs d'entreprise. Ils collaboraient également avec le secteur privé et les milieux universitaires. La relation importante qu'ils entretenaient avec la société civile et les associations locales a été particulièrement appréciée.

13. On a estimé que des alliances solides entre les secteurs public et privé étaient indispensables à l'autonomisation économique des femmes. Ont été citées en exemples des entreprises qui ont intégré la dimension hommes-femmes dans leurs politiques, soit pour appliquer la loi soit de leur propre initiative. De nombreux pays avaient mis en place des mesures d'incitation pour encourager les entreprises à adopter des politiques favorables à la femme au travail, par exemple un traitement préférentiel dans la passation des marchés publics, l'application de taux d'intérêt plus bas sur les crédits, l'attribution d'agrèments, de certificats et de récompenses aux entreprises qui avaient atteint les objectifs d'égalité des sexes. On a mentionné aussi les systèmes de quota visant à accroître le nombre de femmes aux postes de direction et siégeant aux conseils d'administration. Les organisations de la société civile avaient souvent joué un rôle capital en demandant des comptes aux pouvoirs publics et au secteur privé sur leurs politiques et pratiques relatives à l'autonomisation économique des femmes.

14. L'accroissement des investissements dans la promotion de l'égalité des sexes, notamment l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources financières, au crédit et l'acquisition de connaissances financières, ainsi que l'adoption de politiques macroéconomiques répondant aux préoccupations et aux besoins des femmes et l'établissement de budgets qui tenaient compte de la problématique hommes-femmes avaient donné des résultats concrets. La collaboration entre les parties intéressées avait permis d'accroître les investissements dans le renforcement des capacités technologiques et des connaissances numériques des femmes et des filles et d'améliorer l'enseignement dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que la formation professionnelle, l'objectif étant de préparer les femmes à l'emploi, notamment dans les marchés porteurs et les secteurs où les femmes n'étaient habituellement pas représentées.

15. On a appelé l'attention sur les alliances qui avaient été forgées pour promouvoir et soutenir l'égalité d'accès des femmes aux ressources en milieu urbain et rural. Dans certains pays, les pouvoirs publics avaient collaboré, d'une part, avec les milieux universitaires et la société civile pour former les femmes à l'utilisation des technologies et à la gestion d'entreprises et perfectionner leurs compétences dans ces domaines et, d'autre part, avec les banques et les institutions financières pour ouvrir aux femmes l'accès au crédit, aux emprunts et à d'autres services bancaires, en particulier dans les zones rurales. Des programmes de développement qui visaient à promouvoir l'accès des femmes aux soins de santé maternelle, à l'énergie, à l'eau, aux technologies, à la terre et au logement ont contribué à l'autonomisation économique des femmes.

16. Certains participants ont souligné que la santé procréative des femmes et la réalisation de leurs droits en matière de procréation et de leur droit d'être maîtresses de leur corps jouaient un rôle fondamental dans l'autonomisation économique des femmes. On a également souligné dans ce contexte les efforts faits pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment les mariages précoces, les mariages forcés et la mutilation génitale féminine. Les partenariats noués entre les pouvoirs publics et les acteurs religieux, culturels et non traditionnels avaient contribué pour beaucoup à ces efforts. Les intervenants ont également souligné qu'il importait d'assurer l'accès à l'éducation sexuelle intégrale pour tous et d'associer les hommes et les garçons à la promotion de l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.